

LISTE DES POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES 2017-2018

La procédure d'affectation est précisée en page 9 du bulletin départemental 2017

n° de fiche	Intitulé du poste
1	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION – GENERALISTE
2	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION – ASH
3	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION A DOMINANTE EPS
4	CONSEILLER PEDAGOGIQUE CULTURE HUMANISTE option ARTS VISUELS
5	CONSEILLER PEDAGOGIQUE CULTURE HUMANISTE option EDUCATION MUSICALE
6	CONSEILLER PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES
7	ENSEIGNANT EN UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS
8	COORDINATEUR DU SERVICE DES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE AESH
9	COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE
10	DIRECTEUR D'ECOLE AU SEIN DU DISPOSITIF REP +
11	ENSEIGNANT REFERENT
12	ENSEIGNANT AUPRES DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS
13	ENSEIGNANT EN CENTRE HOSPITALIER
14	ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE
15	DIRECTEUR DE CMPP
16	ENSEIGNANT EN CMPP
17	ENSEIGNANT AUX SERVICES EDUCATIFS DE CHERBOURG ET ST LO
18	ENSEIGNANT AUX SERVICES EDUCATIFS DU MONT SAINT MICHEL
19	DIRECTEUR PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DE CENTRE PEP
20	DIRECTEUR DE CENTRE PERMANENT DE LA FEDERATION DE LA MANCHE DE LA LIGUE D'ENSEIGNEMENT
21	ATELIER CANOPE DE LA MANCHE
22	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL TICE
23	ENSEIGNANT SPECIALISE COORDONNATEUR CDOEASD ET AESH
24	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL - MATERNELLE
25	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION – FORMATION
26	ENSEIGNANT COORDINATEUR TROUBLES SENSORI-MOTEURS
27	COORDONNATEUR ATELIER RELAIS SUD-MANCHE

Fiche 1 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

– GENERALISTE –

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé d'une circonscription du 1^{er} degré, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines. ▪ Participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires ▪ Encourage et accompagne, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. ▪ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser le fonctionnement des cycles pédagogiques et la mise en œuvre des programmes de l'école. ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école ▪ Contribue à la continuité école-collège. Les conseillers pédagogiques de Saint Lô ASH travaillent avec les enseignants exerçant dans le domaine du handicap et de l'adaptation.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF (expérience sur poste de PEMF souhaitable) ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, ▪ Avoir sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Avoir une grande disponibilité

Fiche 2 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

ASH

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé de l'ASH, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines. ▪ Participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires ▪ Encourage les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. ▪ Connaît l'utilisation pédagogique des TICE ▪ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser le fonctionnement des cycles pédagogiques et la mise en œuvre des programmes de l'école. ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école et du projet de circonscription. ▪ Contribue à la continuité école-collège-lycée. ▪ Accompagne la formation des candidats au CAPPEI, en formation ou en candidature libre. ▪ Participe avec l'équipe de circonscription aux chantiers départementaux, conventions, protocoles d'accueil. ▪ Développe les expérimentations pédagogiques. ▪ Participe aux projets des différents groupes : directions de SEGPA, coordination d'unités d'enseignement, Enseignants Référents.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF, le 2 CA-SH. ▪ Posséder des compétences en informatique (référence : C2i) ▪ Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, ▪ Capacité à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, ▪ Sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Disponibilité importante.

Fiche 3 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION à dominante EPS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé d'une circonscription du 1^{er} degré, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et en particulier en EPS. ▪ Participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires. ▪ Encourage et accompagne, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. ▪ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Assiste les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des programmations d'EPS, notamment en finalisant par des rencontres sportives. ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ▪ Contribue à la continuité école-collège. ▪ Participe à la formation et à la validation des intervenants bénévoles. ▪ Contribue à la réalisation du projet départemental du sport (USEP)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF, option EPS (expérience sur poste de PEMF souhaitable) ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, ▪ Avoir sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Avoir une grande disponibilité.

Fiche 4 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE
ENSEIGNEMENT « CULTURE HUMANISTE »
OPTION ARTS VISUELS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. ▪ Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1^{er} degré. ▪ Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide et conseille les enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel pour l'élève. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école primaire. Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation, et au suivi des projets d'école. ▪ Participe à la formation des enseignants stagiaires. ▪ Participe à la création d'outils à destination des enseignants. ▪ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Contribue à la continuité école-collège. ▪ Doit être en mesure de faire un état des lieux départemental des pratiques et être force de proposition. ▪ Participe aux travaux du groupe départemental. ▪ Constitue la personne-ressource dans le cadre des partenariats et travaille en lien avec les divers services éducatifs. ▪ Participe aux commissions d'entretien pour les agréments des intervenants extérieurs.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAFIPEMF option arts visuels ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable). ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. ▪ Avoir sens de la communication et du travail en équipe, de l'innovation et de la création ▪ Avoir une grande disponibilité

Fiche 5 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE **ENSEIGNEMENT « CULTURE HUMANISTE »** **OPTION EDUCATION MUSICALE**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation , de conseil et de formation auprès des enseignants. ▪ Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1^{er} degré. ▪ Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide et conseille les enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel pour l'élève. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école primaire. Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation, et au suivi des projets d'école. ▪ Participe à la formation des enseignants stagiaires. ▪ Participe à la création d'outils à destination des enseignants. ▪ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Contribue à la continuité école-collège. ▪ Doit être en mesure de faire un état des lieux départemental des pratiques et être force de proposition. ▪ Participe aux travaux du groupe départemental. ▪ Constitue la personne-ressource dans le cadre des partenariats et travaille en lien avec les divers services éducatifs. ▪ Participe aux commissions d'entretien pour les agréments des intervenants extérieurs..
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAFIPEMF option éducation musicale ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable). ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. ▪ Avoir sens de la communication et du travail en équipe, de l'innovation et de la création ▪ Avoir une grande disponibilité

Fiche 6 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE « ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « éducation artistique et culturelle », il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. ▪ Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1^{er} degré. ▪ Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Accompagne et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne des langues vivantes. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à la mise en œuvre des programmes de l'école en LVE dès l'école élémentaire. ▪ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département. ▪ Conçoit des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. ▪ Contribue à la continuité école-collège en LVE ▪ Participe aux travaux du groupe départemental LVE ▪ Coordonne sous couvert de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré avec les services de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Manche, le réseau départemental.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAFIPEMF option LVE ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable). ▪ Posséder des compétences linguistiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une langue vivante (référence : CLES 2). ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. ▪ Avoir sens de la communication et du travail en équipe, ▪ Avoir une grande disponibilité

Fiche 7 : ENSEIGNANT EN UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN. chargé de la mission départementale « scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés » ▪ Accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés. ▪ Assurer le suivi des élèves après la première année de scolarisation.
FONCTIONS ET ACTIVITES	<u>Auprès des élèves :</u> ▪ Recenser et procéder au traitement de la fiche de demande d'aide renseignée par l'enseignant de la classe de référence. ▪ Contribuer à l'évaluation des élèves dans leur langue d'origine ▪ Elaborer un projet individualisé en concertation avec le directeur, l'enseignant de la classe d'âge de référence et l'équipe pédagogique. ▪ Organiser et adapter les modalités de prise en charge à la spécificité de chaque situation (cf. regroupement d'initiation - cours de rattrapage intégré CRI). ▪ Dispenser l'enseignement de la langue française. ▪ Assurer le suivi des apprentissages par le livret personnel de compétences de l'élève. <u>Auprès des enseignants :</u> ▪ Assurer le rôle de « personne ressource » auprès des enseignants (réglementation – pédagogie), notamment en répondant à toute demande d'aide. ▪ Recenser, synthétiser et communiquer à l'institution les besoins en formation des enseignants. ▪ Initier et favoriser les rencontres avec les partenaires. ▪ Participer aux actions de formation en liaison avec le CASNAV. <u>Auprès des familles :</u> ▪ Développer le dialogue famille/école en collaboration avec les directeurs d'école. <u>Auprès des instances partenariales :</u> ▪ Participer aux travaux du groupe départemental « nouveaux arrivants ». ▪ Représenter, le cas échéant, l'IEN missionné à des réunions partenariales.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre formé à l'enseignement du Français Langue Etrangère (F.L.E) et Français Langue Seconde (F.L.S), certification souhaitable mais non obligatoire ▪ Avoir sens de la communication, du travail en équipe et du partenariat. ▪ Etre Apté à concevoir et organiser des dispositifs adaptés aux situations. ▪ Etre ouvert à la diversité culturelle. ▪ Avoir une grande disponibilité.
CONTACT	▪ L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mortain.

**Fiche 8 : COORDINATEUR DU SERVICE DES AUXILIAIRES DE VIE
SCOLAIRE AESH**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN A.S.H, il assure la coordination départementale du dispositif AESH (animation, suivi, évaluation) et participe à la mise en œuvre et au suivi de la politique départementale de scolarisation des enfants en situation de handicap.
FONCTIONS/ACTIVITES	▪ Organiser et planifier l'emploi du temps des AVS en lien avec les services de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements. ▪ Encadrer les AESH dans leurs missions, ▪ Vérifier l'adéquation entre les missions confiées et les besoins des élèves. ▪ Etablir des préconisations au regard des besoins des élèves ▪ Animer les réunions organisées à leur intention. ▪ Etre l'interlocuteur des AESH, des I.E.N, des chefs d'établissements et des directeurs d'école. ▪ Assurer la liaison entre les différents partenaires. ▪ Assurer la liaison avec les enseignants référents ▪ Assurer la liaison avec les services de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, du Rectorat et autres Directions académiques. ▪ Réaliser des bilans réguliers de fonctionnement du dispositif. ▪ Faire une lecture préalable des dossiers de candidature à un poste d'AESH et participer aux commissions de recrutement. ▪ Evaluation de l'exercice professionnel des AESH, participation aux entretiens.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe. ▪ Sens de la discrétion professionnelle. ▪ Connaissance du système éducatif et de ses acteurs, maîtrise du concept de l'école inclusive ▪ Connaissance du fonctionnement de la C.D.A.P.H ▪ Connaissance des associations de parents d'enfants en situation de handicap. ▪ Connaissance de la réglementation en vigueur, et du cadre scolaire. ▪ Disponibilité importante.

Fiche 9 : COORDONNATEUR DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE (REP+)

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Participer à l'animation du (des) projet(s) de réseau(x) sous l'autorité hiérarchique du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle de l'I.E.N de circonscription et du principal du collège.
FONCTIONS ET ACTIVITES	<u>Domaine administratif :</u> - Secrétaire du (des) comité(s) exécutif(s), il est notamment chargé de préparer les décisions et de les mettre en œuvre. - Il participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du (des) projet(s) du (des) réseau(x). - Il tient à jour et analyse les indicateurs du tableau de bord du (des) réseau(x). - Il instruit les dossiers relatifs aux demandes de financement des actions, prépare le budget et suit son exécution en étroite relation avec le principal et le gestionnaire. <u>Domaine pédagogique</u> - Il assure la coordination pédagogique des professeurs référents, des enseignants des écoles et des personnels supplémentaires (les assistants pédagogiques) notamment dans la mise en place des PPRE et dans les ateliers de pratique langagière et mathématiques. - Il apporte son concours aux formations professionnelles initiales et continues des enseignants exerçant en éducation prioritaire. <u>Domaine partenarial :</u> - Il met en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des acteurs du(des) réseau(x) et des partenaires. - Il assiste ou représente le responsable de l'éducation prioritaire dans ses relations avec les partenaires du volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et dans les instances partenariales.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter à l'examen dans les deux ans. - Etre très disponible, au delà des horaires ordinaires de la classe. - Avoir une bonne appréhension des difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants (1^{er} et 2nd degré) pour apporter des éléments de réponse relevant de sa compétence. - Posséder une solide connaissance du terrain et être apte à assimiler les procédures administratives. - Présenter des qualités relationnelles. - Savoir travailler en équipe et en partenariat élargi. - Etre capable d'animer des équipes - Avoir une grande disponibilité
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination de la mise en œuvre à l'échéance du projet REP+.

Fiche 10 : DIRECTEUR D'ECOLE AU SEIN DU DISPOSITIF REP +

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Les missions du directeur d'école relevant du dispositif REP+ sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif REP+ implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes : ▪ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. ▪ Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. ▪ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+. ▪ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. ▪ Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège, notamment en lien avec les préfets des études. ▪ Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues. ▪ Participer activement aux travaux des instances du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. ▪ Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. ▪ Etre le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Education. ▪ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. ▪ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. ▪ Maîtriser les TICE afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école. ▪ Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées. ▪ Avoir une grande disponibilité.
MODALITE DE RECRUTEMENT	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié). Les enseignants incluent dans leurs vœux au mouvement les postes souhaités et adressent au service ressources humaines de la DSDEN de la Manche, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et propose une affectation qui est arrêtée par à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche après consultation de la CAPD.

Fiche 11 : ENSEIGNANT – REFERENT

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N ASH ▪ Intervient dans les établissements du premier et second degré, les établissements médico sociaux.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements et services spécialisés, services sanitaires. ▪ Organiser les réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) ▪ Collecter et fournir les éléments pour l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) ▪ Réunir et animer les ESS. ▪ Rédiger et diffuser les comptes-rendus des ESS aux I.E.N et chefs d'établissement concernés ▪ Assurer le suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap à l'école maternelle et élémentaire, au collège, au lycée, en établissement spécialisé et garantir la continuité et la cohérence du parcours de l'élève. ▪ Assurer les contacts avec les établissements scolaires du secteur ▪ Assurer les liaisons avec la MDA/MDPH ▪ Participer aux équipes pluridisciplinaires ▪ Participer aux groupes de travail interdépartementaux
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du C.A.E.I., du CAPSAIS, du CAPA- SH ou du 2CA-SH. (toutes options) ▪ Connaissance étendue des champs médico-sociaux et sanitaires. ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels des compétences ▪ Sens de la communication ▪ Disponibilité ▪ Capacité à jouer le rôle d'instructeur, de médiateur et de régulateur. ▪ Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. ▪ Maîtrise des outils numériques et des applications de gestion de données.

Fiche 12 : ENSEIGNANT AUPRES DES « ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission départementale « scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » et en concertation avec les IEN de circonscription et les services de la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche, il travaille auprès ces enfants pour l'aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs du secteur. remarque : à ce découpage annuel, s'ajoutent des tâches spécifiques liées à des périodes particulières (foires, hivernages...).
FONCTIONS ET ACTIVITES	- Prendre en charge dans le premier degré, des enfants du voyage ne pouvant être accueillis à plein temps en milieu ordinaire (lecture et numération non maîtrisées) et dans le second degré, éventuellement, l'évaluation des élèves - Assurer la liaison école / parents - Assurer éventuellement le suivi des cours du CNED - Assurer la liaison école / collège - Assurer la liaison école/municipalité, communauté de communes (aires d'accueil)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Etre capable de s'adapter à un public différent. - Avoir un intérêt pour une pédagogie active et différenciée. - Etre disponible et prendre des d'initiatives. - Avoir le sens du travail en équipe. - Avoir le sens des responsabilités. - Avoir des qualités relationnelles et professionnelles pour optimiser le fonctionnement du système.
SITUATION ADMINISTRATIVE	- L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. Cette évaluation permettra de faire connaître à l'intéressé s'il peut être reconduit ou non dans ses fonctions. - L'emploi du temps est amené à évoluer en cours d'année selon les besoins et en fonction des déplacements des « familles itinérantes et de voyageurs ».
CONTACT	L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Mortain

**Fiche 13 : POSTE D'ENSEIGNANT
EN CENTRE HOSPITALIER**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN - ASH, il participe à la scolarisation d'enfants malades dans la classe située dans le service pédiatrie de l'hôpital.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Suivi individualisé des enfants malades : ▪ Elabore un projet de scolarisation pour tous les enfants malades hospitalisés. Activités partenariales : ▪ En liaison avec l'équipe médicale, fait le point quotidiennement sur les entrées et sorties d'enfants, synthèse de cas, ▪ Travaille en relation avec : - les enseignants de l'école primaire ou du collège pour toute hospitalisation prolongée. - l'éducatrice de jeunes enfants qui accueille les enfants en dehors du temps scolaire. - les parents des élèves hospitalisés. ▪ Un bilan d'activité est établi en fin d'année et adressé à l'IEN - ASH.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH ▪ Compétences relationnelles ▪ Aptitude au travail en équipe ▪ Adaptabilité aux changements (nombreux contacts avec parents, enfants, et enseignants). ▪ Maîtrise des outils numériques et de leurs potentiels pédagogiques. ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programme, socle, référentiels de compétences.

Fiche 14 : ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSION	Sous l'autorité conjointe de l'I.E.N ASH conseiller technique du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche et du directeur de l'unité pédagogique régionale de Rennes, il répond prioritairement aux différents besoins de formation d'adultes incarcérés.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Assurer aux détenus les enseignements nécessaires à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer les examens de l'Education Nationale et leur réinsertion sociale ou professionnelle ▪ Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage du français pour les personnes non-francophones (français langue étrangère) ▪ Participation aux réunions de coordination et de concertation avec les services pénitentiaires et les différents partenaires ▪ Aider, soutenir la personne en difficulté et utiliser la diversité des formes d'accès aux savoirs ▪ Accompagner l'enseignement à distance (CNED, Auxilia et télé-enseignement universitaire)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre, de préférence, titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. ▪ Avoir une expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire ▪ Individualiser et différencier sa pratique pédagogique ▪ Connaître le fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire ▪ Respecter les règles de déontologie et de sécurité spécifiques au milieu carcéral ▪ Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensable à l'exercice du métier ▪ Travailler en équipe et analyser les pratiques professionnelles ▪ Qualités relationnelles et d'adaptation ▪ Maîtrise des outils numériques ▪ Savoir rendre compte de ses activités notamment au Responsable Local de l'Enseignement ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels de compétences
SPECIFICITE	▪ Service dû : 21 heures hebdomadaires réparties sur au moins 7 demi-journées, d'éventuelles heures supplémentaires d'enseignement, des réunions de concertation et de coordination ▪ Le service d'enseignement tend à fonctionner sur 40 semaines ; l'enseignant nommé sera amené à répartir son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique, par péréquation ou annualisation des heures dues.
SITUATION ADMINISTRATIVE	▪ Nomination la première année à titre provisoire tout en restant titulaire de leur poste précédent ensuite nomination à titre définitif pour 3 ans. (Circulaire n°2011-239 du 08/12/2011) ▪ Accompagnement pédagogique au minimum tous les 3 ans afin de faire connaître à l'intéressé s'il peut être reconduit ou non dans ses fonctions, <i>(fichier compilé par le SNUDI FO 50 le 05-04-17)</i> validation des compétences..

Fiche 15 : DIRECTEUR DE CMPP

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N – A.S.H et par délégation du président de l'association, mettre en œuvre la politique arrêtée par le conseil d'administration de l'association.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Assurer la gestion financière et administrative du C.M.P.P. et du C.A.M.S.P. Exercer l'autorité fonctionnelle sur l'ensemble du personnel dans le cadre de la législation du travail. Représenter l'association auprès des autorités de contrôle, des caisses d'assurance maladie et des autres financeurs. En collaboration avec les médecins directeurs, conduire l'organisation des centres et de leurs antennes, animer et organiser la réflexion et le fonctionnement institutionnels et assurer la coordination avec les structures connaissant les enfants et adolescents reçus au C.M.P.P. ou au C.A.M.S.P. Développer des communications privilégiées avec les enseignants et établissements scolaires Travailler en lien avec les enseignants référents de scolarisation.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Etre titulaire du D.D.E.E.A.S. ou du CAPA-S.H. (option « G ») et être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de C.M.P.P.
SPECIFICITES	Ne pouvant se calquer sur ceux de l'éducation nationale, le temps de travail hebdomadaire et le calendrier des congés sont arrêtés par le président de l'association en accord avec l'I.E.N.- A.S.H.

**Fiche 16 : ENSEIGNANT SPECIALISE CHARGE DE REEDUCATION
EN PSYCHOPEDAGOGIE
DANS UN CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (C.M.P.P.)**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N A.S.H. et l'autorité fonctionnelle du directeur du C.M.P.P, assurer la rééducation psychopédagogique des enfants qui lui sont confiés.
FONCTIONS/ACTIVITES	▪ assurer les rééducations psychopédagogiques d'enfants fréquentant l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège, sous la responsabilité médicale du médecin directeur. ▪ assurer la liaison avec les écoles ou les réseaux d'aides pour les enfants dont il a la charge et/ou à la demande des directeurs.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ être titulaire du CAPA-SH option D, E, F ou G ▪ capacité à s'investir dans le cadre du travail du CMPP ▪ aptitude à s'intégrer dans l'équipe, ce qui implique une bonne connaissance des partenaires. ▪ capacités relationnelles affirmées ▪ capacité à animer des travaux de groupe, des réunions ▪ connaissance du cadre scolaire : programmes, socle, compétences sur les référentiels
SPECIFICITES	▪ service dû : 27 heures hebdomadaires ne correspondant pas aux horaires scolaires : - 19 H 30 de prise en charge - 7 H 30 de synthèses, réunions, contact avec les établissements. <i>Les heures supplémentaires effectuées en dehors du temps éducation nationale sont financées par l'établissement suivant les modalités en vigueur.</i>

Fiche 17 : ENSEIGNANTS AU SERVICE EDUCATIF DE CHERBOURG ET SAINT LO

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N chargé du dossier action culturelle et rattaché administrativement à l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche en charge du premier degré, il assure l'accueil pédagogique des classes.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide méthodologique et matérielle aux enseignants désireux d'exploiter les ressources patrimoniales du centre culturel de Saint Lô ou des musées de Cherbourg. ▪ Aide et conseil aux projets d'écoles et à la mise en œuvre des programmes de l'école ▪ Aide et conseil aux enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel de l'élève. ▪ Conception de matériel et de documents pédagogiques. ▪ Participation à des actions de formation initiale et continue en lien avec les circonscriptions, à des opérations d'information du milieu scolaire ou de recherche
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Avoir une expérience pédagogique. ▪ Etre polyvalent : aptitude à couvrir plusieurs disciplines ou champs d'activité (histoire, patrimoine culturel, arts visuels ...) Dans ces domaines, maîtrise des savoirs et des savoirs faire et savoir être. ▪ Etre apte à travailler avec les partenaires culturels. ▪ Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Savoir accueillir des groupe et à l'organisation concrète de leurs activités.

**Fiche 18 : ENSEIGNANT AU SERVICE EDUCATIF
DU MONT SAINT MICHEL**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche en charge du premier degré, il assure l'accueil pédagogique des classes.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Aide méthodologique et matérielle aux enseignants désireux d'exploiter les ressources patrimoniales du centre culturel du Mont Saint Michel. ▪ Aide et conseil aux projets d'écoles et à la mise en œuvre des programmes de l'école ▪ Aide et conseil aux enseignants dans l'élaboration et l'accompagnement de projets pluridisciplinaires et dans la construction d'un parcours culturel de l'élève. ▪ Conception de matériel et de documents pédagogiques. ▪ Participation à des actions de formation initiale et continue en lien avec les circonscriptions, à des opérations d'information du milieu scolaire ou de recherche
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Avoir une expérience pédagogique. ▪ Etre polyvalent : aptitude à couvrir plusieurs disciplines ou champs d'activité (histoire, patrimoine culturel, arts visuels ...) Dans ces domaines, maîtrise des savoirs et des savoirs faire et savoir être. ▪ Etre apte à travailler avec les partenaires culturels. ▪ Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Savoir accueillir des groupes et à l'organisation concrète de leurs activités. ▪ Avoir une grande disponibilité

**Fiche 19 : DIRECTION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DU
CENTRE PERMANENT
DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche et l'autorité fonctionnelle du directeur de l'A.D. P.E.P de la Manche. ▪ Diriger un centre d'accueil permanent dans le cadre du projet éducatif de l'ADPEP de la Manche
FONCTIONS ET ACTIVITES	<u>Gestion des personnels</u> ▪ Coordonner l'action de l'ensemble des personnels pédagogiques et techniques du centre. ▪ Participer à la formation des personnels. <u>Gestion administrative et financière</u> ▪ Élaborer et gérer un budget important ▪ Gérer les bâtiments et les matériels (sécurité, maintenance et entretien). ▪ Assurer la gestion de l'accueil des classes, des groupes et des centres de vacances accueillis et organisés sur le centre. ▪ Assurer la préparation et l'élaboration des séjours et l'animation des groupes accueillis. ▪ Participer à la vie quotidienne de l'établissement, ce qui implique notamment des astreintes de nuit et de week-end. <u>Pédagogique :</u> ▪ Concevoir et mettre en œuvre des projets de séjours éducatifs ▪ S'impliquer dans la mise en œuvre des projets avec les élèves. ▪ Élaborer et mettre en œuvre le projet du centre
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Faciliter d'adaptation. ▪ Savoir prendre des Initiatives. ▪ Etre autonome. ▪ Avoir le sens aigu des responsabilités. ▪ Avoir une grande disponibilité ▪ Avoir la capacité de travailler en équipe
SITUATION ADMINISTRATIVE	▪ Mise à disposition de l'A.D.P.E.P 50
CONTACT	▪ Pour tout renseignement complémentaire contacter : Association A.D. P.E.P. 50 24, rue de la Poterne – 50000 SAINT-LO Tél. 02 33 57 95 81 – Fax. 02 33 57 08 12 ▪ Les candidatures sont à adresser au SRH de la DSDEN

**Fiche 20 : DIRECTEUR (TRICE) DE CENTRE PERMANENT DE LA
FEDERATION DE LA MANCHE
DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général de la Fédération, ▪ Animer et coordonner un centre permanent dans le cadre du projet éducatif de la Fédération de la Manche de La Ligue de l'Enseignement.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Membre de l'équipe permanente de la Fédération, assurant les fonctions suivantes : ▪ Coordonner l'équipe du centre (de 5 à 20 salariés assurant des fonctions techniques ou pédagogiques) ▪ Participer à la formation des personnels ▪ Gérer un budget ▪ Gérer les bâtiments et les matériels du site (centre et camping). ▪ Assurer la préparation et l'élaboration des séjours et de l'animation des groupes de jeunes ou d'adultes accueillis. ▪ Assurer la gestion des classes, centre de vacances (enfants–ados), et des groupes accueillis dans l'établissement et au camping y compris adultes, avant, pendant, et après le séjour (organisation des séjours, bilans...). ▪ Assurer la relation avec les écoles du secteur. ▪ En outre, le directeur participe à la vie quotidienne de l'unité des centres permanents, ce qui implique notamment des astreintes de nuit sur le centre et téléphonique de week-end.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre capable de s'adapter à un métier s'appuyant sur une compétence pédagogique transversale. ▪ Savoir prendre des initiatives, autonomie dans le travail, sens aigu des responsabilités. ▪ Avoir la capacité à travailler en équipe et sens de l'organisation. ▪ Avoir une grande disponibilité. ▪ Etre apte à la gestion des ressources humaines, gestion financière et administrative.
SITUATION ADMINISTRATIVE	▪ Mise à disposition auprès de la Ligue de l'Enseignement
CONTACT	▪ Pour tout renseignement complémentaire, contacter Bruno LORIOT, Directeur Général ☎ 02 33 77 42 50. ou siege50@laligue.org

Fiche 21 : ATELIER CANOPE DE LA MANCHE

Médiathèque

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N de circonscription et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'atelier CANOPE (Cherbourg, Avranches ou Saint Lô I) ▪ Participer à l'enrichissement et à l'animation du fonds documentaire : ▪ Veille documentaire ▪ Indexation / désherbage ▪ Gestion des boîtes à livres (contrôle et prêt) ▪ Elaboration de sélections thématiques en lien avec des temps forts
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Participer à l'accueil du public en médiathèque : ▪ Gestion des prêts/retours, réservations, des inscriptions et du suivi des abonnements collectifs. ▪ aide à la recherche documentaire / médiation. ▪ présentation du portail documentaire et des ressources numériques intégrées. ▪ gestion des périodiques (bulletinage et suivi des abonnements). ▪ gestion hebdomadaire des lettres de rappels. ▪ intervenir dans le cadre de la formation des enseignants afin de présenter les ressources de CANOPE et accompagner leur mise en œuvre.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Avoir de bonnes connaissances en documentation pédagogique ▪ S'intéresser aux arts et à la culture en général, mais aussi au plan local. ▪ Connaître le système éducatif et ses acteurs. ▪ Avoir une bonne pratique en informatique ▪ Connaître l'organisation et le développement des BCD dans les écoles. ▪ Posséder le sens de l'organisation, des responsabilités, du travail en équipe, des qualités relationnelles pour l'accueil et le conseil des usagers. ▪ Avoir une grande disponibilité.
SITUATION ADMINISTRATIVE	▪ Mise à disposition

Fiche 22 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

Option Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N.A, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des équipes de circonscription et des enseignants. • Le poste est implanté à la DSDEN de la Manche à St Lô
FONCTIONS ET ACTIVITES	En lien avec les MATICE des circonscriptions il, ▪ Aide et conseille les enseignants, dans l'utilisation pédagogique des TICE. ▪ Participe à la formation et au suivi des P.E stagiaires ▪ Encourage les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, de scénarii pédagogiques ▪ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue. ▪ Assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à optimiser la mise en œuvre des programmes de l'école. ▪ Suit les différents dossiers départementaux relatifs aux TICE
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF option technologies et ressources éducatives ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i) ▪ Etre capable d'articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, ▪ Etre capable à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, ▪ Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Avoir une capacité à s'informer, se documenter, actualiser ses savoirs • Avoir une grande disponibilité

Fiche 23 : ENSEIGNANT SPECIALISE COORDONNATEUR
POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE d'ORIENTATION VERS LES
ENSEIGNEMENTS ADAPTES, CDOEASD,
POUR LA MISSION ACCOMPAGNANT DES ELEVES EN SITUATION DE
HANDICAP, FORMATION AESH.

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N A.S.H. le coordonnateur assure une double mission. Le poste est implanté à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à Saint Lô. Il coordonne les travaux de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (circulaire n°2006-139 du 29-8-2006) placée sous l'autorité du Directeur Académique. Il organise et pilote la formation des AESH dans le département, en lien étroit avec le coordonnateur du dispositif.
FONCTIONS/ ACTIVITES	<u>Mission Coordonnateur CDOEASD</u> • Accueillir les usagers et travailler avec les partenaires • Constituer les dossiers et assurer les fonctionnements de la commission • Gérer et rendre compte des flux d'élèves de SEGPA et de l'EREA • Mettre à jour et utiliser des outils de gestion • Assurer une veille documentaire et la faire partager • Participer aux actions de formation et aux expérimentations pédagogiques
	<u>Mission Formateur AESH</u> • Organiser, planifier les formations pour les AESH en lien avec les partenaires et les ressources. • Participer aux actions de formation • Participer aux entretiens de recrutement
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAPA-SH, ou du 2-CASH toutes options ou titre équivalent ▪ Capacités relationnelles, d'écoute et de communication, ▪ Capacités d'analyse, de synthèse, et d'initiative, ▪ Capacités à travailler en équipe, ▪ Capacités de rigueur, sens de l'organisation, et de la gestion administrative,

	▪ Connaissances des fonctionnements, structures, services et dispositifs relevant de l'ASH ▪ Maîtrise des outils bureautiques de base ▪ Aptitude à s'intégrer dans une équipe, ▪ Capacité à animer des travaux de groupe, des réunions ▪ Connaissance de l'environnement scolaire, et du concept d'école inclusive
SPECIFICITES	Le temps de travail est celui d'un enseignant hors présence des élèves soit 1607 heures annuelles. L'emploi du temps du coordonnateur est établi avec l'IEN ASH afin de garantir une continuité de service dans les périodes d'affectation des élèves et des aides humaines. Le coordonnateur peut être amené à se déplacer dans les différents établissements.

Fiche 24 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

– MATERNELLE –

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	- Placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de IEN adjoint au DASEN et de l'IEN chargé de l'enseignement maternelle, il seconde ce dernier et assure un rôle de conseiller technique dans le domaine de l'école maternelle. - Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	- Contribuer à l'animation et la coordination du groupe maternelle départemental - Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants de maternelle - Aider les circonscriptions dans l'accompagnement des équipes d'école maternelle - Participer à l'élaboration et à l'encadrement des formations départementales - Contribuer aux travaux académiques - Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la petite enfance - Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif « scolarisation des moins de trois ans » - Contribuer à la mise en œuvre des rythmes scolaires pour les élèves de maternelle
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Posséder le CAFIPEMF. - Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation en maternelle. - Avoir une connaissance de l'école maternelle et une bonne compréhension de ses enjeux et de sa place au sein du système éducatif. - Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. - Etre à l'aise dans la communication orale et écrite. - Etre réactif et avoir de l'initiative. - Avoir une grande disponibilité.
SPECIFITES DU POSTE	- Déplacements dans tout le département. - Travail en équipe élargie (circonscriptions, ESPE, PEMF)

Fiche 25 : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
– IEN SAINT-LO I - FORMATION –

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. adjoint au DASEN, il le seconde dans l'ensemble des dossiers et assure un rôle de conseiller technique dans le domaine de la formation. • Il assure en outre un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants de la circonscription de Saint-Lô I et du bassin d'éducation centre pour certaines actions. • Il est rattaché administrativement à la DSDEN.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Assurer les missions de conseiller pédagogique de circonscription généraliste et EPS au sein de la circonscription de Saint-Lô I ▪ Participer à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du plan départemental de formation (stages, animations pédagogiques et formations hybrides) ▪ Collaborer au partenariat ESPE/DSDEN ▪ Contribuer à la coordination des groupes départementaux ▪ Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants du département ▪ Participer à l'élaboration et à l'encadrement de formations départementales ▪ Contribuer aux travaux académiques liés aux missions de l'IEN Adjoint ▪ Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif « plus de maîtres que de classes »
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF ▪ Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation initiale et continue ▪ Avoir une bonne connaissance du système éducatif et une bonne compréhension de ses enjeux ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste ▪ Etre à l'aise dans la communication orale et écrite ▪ Etre réactif et avoir de l'initiative ▪ Avoir une grande disponibilité
SPECIFITES DU POSTE	▪ Déplacements dans tout le département ▪ Travail en équipe élargie (circonscriptions, ESPE, PEMF, services de la DSDEN)

**Fiche 26 : ENSEIGNANT – COORDINATEUR TROUBLES
SENSORI-MOTEURS**

POSTE	Coordinateur des enseignants spécialisés déficiences sensori-motrices
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité et la coordination de l'I.E.N ASH ▪ Coordination des interventions des enseignants spécialisés dans ce type de troubles, ▪ Travail en lien avec les SESSAD ▪ Suivi des élèves dans les ULIS Déficience Visuelle ▪ Coordination avec l'association Aide- DV, participation à l'offre de transcription, élaboration de projets de recherches de partenaires ▪ Développement d'actions de formation et d'information ▪ Liaison avec les partenaires des associations de parents d'enfants porteurs de handicaps sensori-moteurs ▪ Secteur d'intervention : établissements du premier et second degré, établissements médicosociaux du département. ▪ Accueil, information de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal. ▪ Contribution aux évaluations des équipes de suivi de scolarisation, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Elaborer le plan départemental de scolarisation des élèves à troubles sensori-moteurs ▪ Participer à la répartition du Matériel Pédagogique Adapté ▪ Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements spécialisés) ▪ Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) dans le cadre des ESS. ▪ Assurer les contacts avec les établissements scolaires du secteur ▪ Assurer les liaisons avec la MDPH, MDA ▪ Assurer les liaisons avec les services spécialisés
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAPSAIS toutes options, ou du CAPA-SH toutes options, CAPPEI ▪ Sens de la communication ▪ Connaissance étendue des services susceptibles d'être interpellés. ▪ Capacité à jouer le rôle de médiateur de coordination et de régulateur. ▪ Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. ▪ Maîtrise des outils numériques ▪ Disponibilité ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socles, référentiels de compétences.

Fiche 27 : COORDONNATEUR ATELIER RELAIS SUD-MANCHE

POSTE	Poste implanté au collège « André Malraux » de Granville
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Dans le cadre d'un projet éducatif global accueil et prise en charge d'élèves de collège ou de lycée / ▪ en situation de rupture avec l'institution scolaire, ▪ qui ont souvent perdu le sens des règles de base de la vie en établissement scolaire, ▪ qui font parfois l'objet d'une mesure judiciaire d'assistance éducative. ▪ objectif final : la réinsertion de l'élève dans son établissement d'origine ou tout établissement adapté à son projet.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Sous l'autorité du chef d'établissement, et avec l'aide d'un éducateur spécialisé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et des enseignants du collège, l'enseignant de la classe relais : ▪ élabore un projet individuel comportant un volet éducatif et scolaire, ▪ participe à la procédure d'admission de chaque jeune dans la structure, ▪ établit un bilan scolaire qui sert à l'élaboration du projet individuel, ▪ assure le suivi et le renforcement des connaissances et des compétences des jeunes, en référence aux programmes nationaux, par le biais d'un enseignement adapté et individualisé, ▪ entretien des liens réguliers avec les établissements scolaires d'origine pour préparer le retour.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Souhaitable mais non requis : CAPA-SH option F ou d'un titre équivalent ▪ Avoir le sens du partenariat et du travail en équipe, ▪ Avoir une bonne appréhension des partenaires susceptibles d'intervenir auprès d'adolescents relevant de la classe ou de l'atelier relais, ▪ Savoir-faire en termes d'élaboration d'un projet individuel, ▪ Avoir de l'expérience d'adolescents en difficulté souhaitable.
MODALITES DE RECRUTEMENT	La demande du poste au mouvement selon les conditions prévues au bulletin départemental doit être accompagnée de l'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au SRH de la DSDEN sous couvert de l'IEN de circonscription. Les candidats sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.

Fiche 28 :

Mi-temps : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS

Mi-temps : ASSISTANT DE PREVENTION DEPARTEMENTAL

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N.A, il assure un rôle pédagogique : - d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. - de coordination du réseau des assistants de prévention
FONCTIONS ET ACTIVITES	<u>Mission CPD EPS :</u> ▪ Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'initiatives départementales s'inscrivant dans des actions nationales. ▪ Créer des outils pédagogiques adaptés et les diffuser via la page EPS du site de la DSDEN 50. ▪ Concevoir et participer à des actions de formation, y compris dans des parcours m@gistère. ▪ Concevoir et mettre en œuvre, à l'échelon départemental, des rencontres sportives et artistiques afin de favoriser l'engagement des enseignants. ▪ Contribuer activement à la réalisation du projet départemental du sport scolaire (USEP). ▪ Favoriser la continuité école-collège. ▪ Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS. ▪ Participer à la formation et à la validation des intervenants bénévoles. <u>Mission Assistant de prévention départemental :</u> ▪ Assurer un rôle d'animateur et de conseil auprès du réseau d'assistants de prévention du département. ▪ Accompagner les assistants de prévention dans le suivi des registres DUERP et RSST. ▪ Contribuer à la conception et à la diffusion d'outils pédagogiques pour la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité. ▪ Contribuer à la formation des assistants de prévention.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<u>Mission CPD EPS :</u> ▪ Posséder le CAFIPEMF, option EPS. ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i). ▪ Connaître les textes officiels en vigueur dans le domaine de l'EPS. ▪ Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. ▪ Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. ▪ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation (savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation). ▪ Avoir de la diplomatie pour communiquer, négocier, argumenter avec différents interlocuteurs et partenaires au bénéfice du développement de l'EPS. <u>Mission Assistant de prévention départemental :</u> ▪ PSC1 souhaitable. ▪ Travailler en collaboration avec le conseiller de prévention départemental.
SPECIFITES DU POSTE	▪ Avoir une grande disponibilité. ▪ Déplacements dans tout le département.

Fiche 29 : DIRECTEUR D'ECOLE DE 13 CLASSES ET PLUS

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Les missions du directeur d'école sont définies par la circulaire 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 qui détaille ses responsabilités pédagogiques, celles qui sont relatives au fonctionnement de l'école ainsi qu'aux relations avec les parents et les partenaires de l'école. La complexité à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.
FONCTIONS ET ACTIVITES	Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes : ▪ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. ▪ Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif. ▪ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+. ▪ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. ▪ Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège, notamment en lien avec les préfets des études. ▪ Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues. ▪ Participer activement aux travaux des instances du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. ▪ Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école. ▪ Etre le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Education. ▪ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires. ▪ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes. ▪ Maîtriser les TICE afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école. ▪ Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées. ▪ Avoir une grande disponibilité.
MODALITE DE RECRUTEMENT	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié). Les enseignants incluent dans leurs vœux au mouvement les postes souhaités et adressent au service ressources humaines de la DSDEN de la Manche, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un classement. L'affectation est arrêtée par à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche après consultation de la CAPD.

Fiche 30 : ENSEIGNANT

« DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS »

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Références : -circulaire n° 2012-202 du 18/ 12/ 2012 « scolarisation des enfants de moins de trois ans - BO spécial n°2 du 26 mars 2015 « programmes d'enseignement de l'école maternelle ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de la circonscription Dans le cadre d'un projet d'accueil articulé au projet d'école, accueillir et assurer les enseignements adaptés à des enfants de moins de trois ans.
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Enseigner auprès d'enfants à besoins éducatifs particuliers en raison de leur jeune âge ▪ Mettre en œuvre un projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans en partenariat avec les acteurs de la petite enfance ▪ Elaborer et partager avec les familles des projets pour favoriser la scolarisation précoce ▪ Assurer l'articulation du projet d'accueil éducatif au projet d'école
CAPACITES ET COMPETENCES REQUISES	▪ Etre capable de s'adapter à un public avec des besoins particuliers compte tenu de son jeune âge. ▪ Avoir une bonne connaissance du développement du jeune l'enfant, de ses besoins et des programmes de l'école maternelle ▪ Avoir une expérience significative de l'école maternelle ▪ Etre motivé et avoir de l'intérêt pour les dispositifs innovants. ▪ Avoir le sens du travail en équipe, de la communication et du partenariat. ▪ Avoir le sens des responsabilités. ▪ Avoir des qualités relationnelles et professionnelles pour travailler avec toutes les familles avant et après la rentrée de l'enfant
SITUATION ADMINISTRATIVE	▪ Nomination à titre définitif
CONTACT	▪ L'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargée de la mission école maternelle
CHAMP D'APPLICATION	Des dispositifs sont ouverts à la rentrée 2017 : ▪ EMPU « Les Tournesols » Cherbourg-en-Cotentin ▪ EPPU « Calmette et Guérin/ Jules Verne » Saint-Lô Les enseignants intéressés sont invités à postuler sur les supports vacants « enseignant classe maternelle » de ces écoles pour candidater. Ils doivent en parallèle informer leur IEN de leur candidature à ces fonctions.

Fiche 31: ENSEIGNANT « PLUS DE MAÎTRE QUE DE CLASSES » BILINGUE LANGUE ANGLAISE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	- Placé sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N de la circonscription de Cherbourg-ville, l'enseignant assure la mission « plus de maîtres que de classes » à l'école Gibert-Zola de Cherbourg en Cotentin. - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives
FONCTIONS ET ACTIVITES	- Co-enseigne et co-intervient, dans le cadre du projet d'école, notamment en langue anglaise. - Contribue à la continuité inter-cycles et inter-degrés. - Participe à l'évaluation et au suivi des progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux. - Contribue à la relation école-familles, en lien avec le directeur et l'équipe enseignante.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Posséder des compétences linguistiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une langue vivante (référence : CLES 2) et/ou pouvoir justifier d'un niveau B2/C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. - Pouvoir conduire une situation d'enseignement/apprentissage en langue anglaise. - Être intéressé(e) par les relations internationales. - Avoir une bonne adaptation à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. - Avoir le sens de la communication et du travail en équipe
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent un courrier de motivation à l'IEN de leur circonscription de la Manche accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission (IENA et IA-IPR d'anglais) qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions. L'affectation est arrêtée par l'IA-DASEN après consultation de la CAPD, à titre définitif.

Fiche 32 : CONSEILLER DEPARTEMENTAL de PREVENTION

CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL RISQUES MAJEURS REFERENT SURETE EDUCATION NATIONALE

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Le conseiller de prévention départemental et correspondant risques majeurs départemental est nommé, à temps plein, par le DASEN sous l'autorité duquel il exerce ses fonctions.
FONCTIONS ET ACTIVITES	CONSEILLER DE PREVENTION DEPARTEMENTAL <u>Missions principales :</u> Conseiller l'IA DASEN de la Manche et ses services, en lien avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et la conseillère académique de prévention, dans les dimensions suivantes : - participer à la mise en œuvre la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels en lien avec les partenaires institutionnels, - mettre en œuvre et exploiter les outils nécessaires à l'évaluation des risques professionnels dans les EPLE, écoles et services, - contribuer aux travaux du CHSCT départemental et présenter en instance le bilan annuel de la santé et de la sécurité au travail du département, - assurer la sensibilisation, l'information et le conseil auprès des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, IEN et chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans les mesures de suivi, suite aux inspections des établissements et des services, - animer des séquences de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL RISQUES MAJEURS ET REFERENT SURETE (risque intrusion attentat) <u>Missions principales :</u> - accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) : participation éventuelle aux exercices. - assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département - animer des formations en direction des directeurs d'école et des chefs établissements du second degré. - participer aux travaux préparatoires et aux exercices coordonnés par les services préfectoraux sur le thème de la sûreté.
COMPETENCES ET QUALITES A MOBILISER	- capacité d'écoute et de dialogue, - capacité de synthèse et d'analyse, - capacité à faire des propositions, - capacité au travail en réseau de professionnels, -- aisance rédactionnelle et verbale, - qualités de rigueur, de confidentialité, de loyauté, d'autonomie et de disponibilité, - connaissances de base des textes en matière de santé et de sécurité au travail, et de mise en sûreté. - maîtrise des outils informatiques bureautiques. - connaissances de base de l'organisation des services et de la chaîne hiérarchique académique.
SPECIFITES DU POSTE	- ne nécessite pas l'obligation du CAFIPEMF - rattachement administratif à la DSDEN à Saint Lô - coordination des activités par le secrétaire général de la DSDEN - utilisation du véhicule personnel avec remboursement des frais de déplacement à partir de la résidence administrative. - Les enseignants intéressés sont invités à solliciter un poste de CPD EPS (code vœu 501) <i>(fichier compilé par le SNUDI FO 50 le 05-04-17)</i>